

## DELIBERATION CA095-2022

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;**  
**Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;**  
**Vu l'arrêté n° 2022-120 du 3 juillet 2022 portant délégation de signature en faveur de M. Didier BOUQUET ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 18 novembre 2022 ;**

**Objet de la délibération : Schéma directeur d'accessibilité numérique (SPAN) : Plan annuel d'action 2023**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 24 novembre 2022, le quorum étant atteint, arrête :**

Le plan des actions du schéma directeur d'accessibilité numérique pour l'année 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Didier BOUQUET**

**Signé le 29 novembre 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 29/11/2022**

# Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique

## Plan annuel 2023

---

### Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
Schéma pluriannuel .....	2
Plan annuel .....	2
Mise à jour .....	2
Contact.....	3
<b>Plan annuel 2023</b> .....	<b>3</b>
Opérations diverses .....	4
Audits RGAA ou de conformité RGAA .....	7
Sites internet .....	7
Sites intranet .....	7

## Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

### Schéma pluriannuel

La loi fait obligation de publier un schéma pluriannuel d'une durée de trois ans dans l'objectif d'informer le public des moyens et actions mises en place pour rendre les sites et applications accessibles à tous et plus particulièrement conformes au RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).

Le schéma pluriannuel pour l'accessibilité des sites et application de l'Université d'Angers a été publié le : [Date de publication] et est disponible à la consultation à cette adresse : <https://www.univ-angers.fr/fr/index/accessibilite.html>.

### Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'action qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivi de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2023 associé au schéma pluriannuel 2023-2025.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2023, leurs dates d'échéances si elles sont connues ainsi que leurs états d'avancement et de réalisation.

### Mise à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Mise à jour	Date
001	

## Contact

Ce document est publié sous la responsabilité du Comité technique réuni en référent accessibilité numérique de l'Université d'Angers :

- Mme Catherine Passirani, Vice-Présidente en charge de l'Égalité
- M. Stéphane Amiard, Vice-Président Patrimoine et Transitions écologique et numérique
- Mme Claire Mandin, Chargée de mission handicap
- Mme Nathalie Lusson, Responsable du Lab'UA
- Mme Julie Charles, Ingénieure pédagogique pour l'accessibilité numérique

Toute question doit être adressée par mail à l'adresse ci-dessous :

[adresse mail à ajouter – identique à celle présente sur le site institutionnel]

## Plan annuel 2023

Le tableau qui suit est un récapitulatif des opérations qui se sont déroulées ou qui se dérouleront en 2023. Il est organisé comme suit :

- La colonne « Type » informe sur l'objet de l'action.  
Exemple : Type « Schéma pluriannuel », l'action concerne le document Schéma pluriannuel.
- La colonne « Action » informe succinctement sur la nature de l'action.  
Exemples : mise en place, recensement, évaluation rapide.
- La colonne « Détails » donne des précisions sur l'action (comme le périmètre concerné par exemple).
- La colonne « Exemples » doit éclairer sur la mise en œuvre de certaines actions.
- La colonne « Priorité » informe sur le degré de priorité de l'action. Au-delà de l'importance de l'action, c'est l'impact utilisateur qui est pris en compte. La priorité est notée : 1 (priorité haute), 2 (priorité moyenne), 3 (priorité basse).
- La colonne « Mise en œuvre » indique la date ou la période de réalisation effective ou prévisionnelle.
- La colonne « Avancement » reçoit les mentions « non commencé », « en cours » ou « réalisé ».

## Opérations diverses

Type	Action	Détails	Exemples	Priorité	Mise en œuvre	Avancement
Schéma pluriannuel	Mise en place	Rédaction, validation et mise en place		1	Fin 2022	En cours
Plan annuel	Mise en place	Rédaction, validation et mise en place		1	Fin 2022	En cours
Communication	Mise en place	Mise en place d'une action de communication dédiée à la parution du Schéma 2023-2025	Newsletter, présentations de la politique d'accessibilité aux services	1	Janvier-février 2023	En cours
Communication	Mise en place	Mise en place d'actions de communication, événements dédiés à l'accessibilité numérique	Diffusion de guides des bonnes pratiques, création d'ateliers	3	2023	En cours
Communication	Mise en place	Présentation de la politique d'accessibilité numérique de l'UA en rentrée solennelle en LLSH		1	Septembre 2022	Réalisé
Communication	Mise en place	Généraliser la présentation de la politique d'accessibilité numérique de l'UA en rentrée solennelle (toutes les composantes)		1	Septembre 2023	Non commencé
Ressources humaines	Formation des équipes	Recensement des besoins de sensibilisation et formation	Statistiques issues de Moodle, enquêtes/sondages auprès des personnels, nombre de demandes remontées par les étudiants	1	Septembre 2022	En cours

Type	Action	Détails	Exemples	Priorité	Mise en œuvre	Avancement
Ressources humaines	Formation des équipes	Intégration d'une offre de formation spécifique à l'accessibilité numérique dans le Plan de formation des personnels	Enrichir le catalogue de formations externes avec une offre dédiée à l'accessibilité numérique pour des publics/métiers différents	1	Janvier 2023	En cours
Ressources humaines	Formation des équipes enseignantes et non-enseignantes	Former les contributeurs (contenus web, production de documents, etc.)	Toutes les personnes amenées à produire du contenu à destination d'un public	1	À partir de janvier 2023	Non commencé
Ressources humaines	Formation des équipes non-enseignantes	Former les développeurs	Toutes les personnes en charge du développement ou de la bonne marche des sites web et appli	1	À partir de janvier 2023	Non commencé
Ressources humaines	Mise en place	Mise à jour des procédures de recrutement	Intégrer l'accessibilité numérique comme « compétence » dans les fiches de recrutement	2	Janvier 2023	En cours
Ressources humaines	Mise en place	Création d'un référentiel de compétences à l'accessibilité numérique	Définir ce qu'est la « compétence » en accessibilité numérique	2	Janvier 2023	Non commencé
Recensement	Recensement	Recensement de l'ensemble des sites et applications de l'UA		2	Fin 2022	En cours
Recensement	Recensement	Recensement des outils prioritaires pour une mise en conformité en 2023	Enquête sur l'impact utilisateur des outils	1	Juin 2022	Réalisé

Type	Action	Détails	Exemples	Priorité	Mise en œuvre	Avancement
Audits	Évaluation rapide	Audit rapide de 3 outils : site web institutionnel, FUA, ENT	Audit réalisé en interne sur un nombre restreint de critères pour dégager les non-conformités flagrantes	1	Janvier 2023	Non commencé
Mise en conformité	Investigations supplémentaires	Étude de faisabilité pour le site web institutionnel (en vue d'un audit en 2024)	Correction des non-conformités flagrantes et bilan des difficultés rencontrées avant un audit en externe	2	Fin 2023	Non commencé
Mise en conformité	Mise en conformité RGAA	Mise en conformité RGAA de deux outils (FUA, ENT)		1	Fin 2023	Non commencé
Organisation	Mise en place	Mise en place d'un groupe d'usagers en situation de handicap	Tests utilisateurs, remontée des défauts d'accessibilité des outils, participation à la vie du Schéma	2	Fin 2023	Non commencé
Recensement	Enquête	Recensement du nombre de demandes liées à l'accessibilité numérique par le biais de la Hotline numérique mise en place en 2021-2022		3	Fin 2023	Non commencé
Schéma pluriannuel	Mise à jour					Non commencé
Plan annuel 2023	Mise à jour					Non commencé

## Audits RGAA ou de conformité RGAA

Il s'agit des audits RGAA réalisés en phase de réparations, de conception, d'accompagnement ou de certification :

- Les audits RGAA sont utilisés lors des phases de corrections et d'accompagnement.
- Les audits de conformité RGAA sont utilisés lors des phases de certification et produisent une déclaration de conformité.

Dans les tableaux qui suivent, la colonne « Type » n'indique que la mention « Évaluation » (et non « Audit RGAA » ou « Audit de conformité »). L'objectif de ce premier plan annuel est de recenser les défauts d'accessibilité avant d'entreprendre des audits plus complets en 2024 puis 2025.

Des travaux ont déjà été entrepris sur le site internet de la Bibliothèque Universitaire<sup>1</sup>.

### Sites internet

Type	Sites	URL	Mise en œuvre	Avancement
Évaluation	Site institutionnel	<a href="https://www.univ-angers.fr/fr/index.html">https://www.univ-angers.fr/fr/index.html</a>	Fin 2023	En cours
Évaluation	Bibliothèque Universitaire	<a href="https://bu.univ-angers.fr/">https://bu.univ-angers.fr/</a>	2021-2022	Réalisé

### Sites intranet

Type	Sites	URL	Mise en œuvre	Avancement
Évaluation	FUA	<a href="https://fua.univ-angers.fr/fua/">https://fua.univ-angers.fr/fua/</a>	Janvier 2023	Non commencé
Évaluation	ENT (étudiant)	<a href="https://ent.univ-angers.fr/etudiant.html">https://ent.univ-angers.fr/etudiant.html</a>	Septembre 2023	Non commencé
Évaluation	ENT (personnels)	<a href="https://ent.univ-angers.fr/personnel.html">https://ent.univ-angers.fr/personnel.html</a>	Décembre 2023	Non commencé

---

<sup>1</sup> Des actions seront menées sur le site web de la Bibliothèque Universitaire dans les plans annuels suivants (2024 et/ou 2025).